

-250 salariés

INDEX EGALITE

FEMMES/HOMMES

Depuis 2020, les entreprises sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « index égalité Femmes Hommes » sur leur site Internet.

Cet index, exprimé par une note sur 100 avec un minimum admissible fixé par le gouvernement de 75 points, est composé de quatre indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Ces derniers traitent :

1. Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Des proportions de femmes et d'hommes augmentés
3. Du pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité
4. Du nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la société

Pour l'année 2022, ELAN a atteint le score de

88 sur 100

38 points à l'indicateur n°1

35 points à l'indicateur n°2

15 points à l'indicateur n°3

0 points à l'indicateur n°4

Nous sommes déterminés à maintenir nos actions sur le thème de la mixité des métiers dans certaines filières et de l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de responsabilité, et donc de rémunération, dans nos entreprises.

Nous sommes convaincus que la mixité est un levier de performance et d'attractivité puissant.

Il est de notre responsabilité de continuer à promouvoir les métiers de la construction auprès des femmes, notamment dans les écoles, d'aider nos collaboratrices à s'épanouir dans le Groupe et leur permettre de réaliser des parcours professionnels ambitieux.